

Résultats semestriels 2019

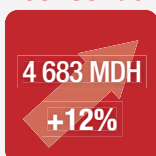
De bonnes performances tirées par une forte croissance

- Développement de 4 468 m² de surface de vente additionnelle
- Augmentation du chiffre d'affaires de 12%
- Augmentation du résultat net de 20%

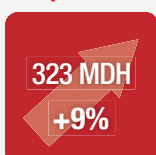
Le conseil d'administration de la société Label'Vie SA s'est réuni, sous la présidence de M. Zouhair Bennani, le Mardi 17 Septembre 2019 au siège administratif de la société et a procédé à l'arrêté des comptes au 30/06/2019.

Au premier semestre 2019, le groupe Label'vie a réalisé **un chiffre d'affaires consolidé de 4 683 millions de dirhams**, en progression de **+12%** par rapport à 2018.

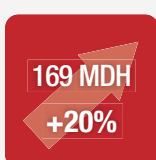
Chiffre d'affaires consolidé



Excédent brut d'exploitation



Résultat Net



Cette évolution est portée par une **progression des ventes du Groupe à périmètre comparable de + 7%** et par les bonnes performances réalisées par l'ensemble des segments d'activités du Groupe et :

- Le segment des supermarchés « Carrefour Market » a enregistré au premier semestre 2019 une progression de **12 %** de ses ventes par rapport à la même période de l'exercice 2018 ;
- Le segment des hypermarchés « Carrefour » a enregistré une progression de **9 %** de ses ventes par rapport à la même période de l'exercice écoulé ;
- Le segment de l'Hyper Cash « Atacadao » a confirmé la nette augmentation de ses volumes de ventes en enregistrant une progression de **13 %** par rapport à la même période de l'exercice précédent;

L'**Excédent Brut d'exploitation** affiche une croissance de **+9 %** par rapport à 2018 et s'est établi à 323,3 Mdhs.

Le résultat net consolidé du Groupe a, pour sa part, connu une hausse de 20% par rapport à l'exercice précédent et s'est établi à 169 Mdhs au 30 juin 2019.

Développement et Perspectives

Afin de renforcer son positionnement stratégique en tant qu'acteur Multi-Formats, le Groupe entend poursuivre son programme de développement et d'ouvertures. 6 nouveaux points de ventes verront ainsi le jour au second semestre 2019 ; Ce qui portera le nombre des magasins du Groupe à 105 au 31 décembre de cette année.

Le Groupe entend par ailleurs maintenir le trend haussier de ses différents indicateurs économiques et financiers conformément aux objectifs tracés.

Principes et règles de consolidation

1- Référentiel comptable

Les comptes consolidés de Label'Vie S.A. sont établis conformément aux Normes Marocaines telles que prescrites par le Conseil National de Comptabilité.

2- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du groupe Label'Vie S.A englobent les entreprises suivantes:

- Hypermarché LV, S.A.S sur laquelle la société Label'Vie S.A exerce un contrôle de 95%.
- Maxi LV, S.A.S, sur laquelle Label'Vie S.A exerce un contrôle de 95%.
- Service - LV, sur laquelle Label'Vie S.A exerce un contrôle de 100%.
- Mobi Market, sur laquelle Label'Vie S.A exerce un contrôle de 100%.

Périmètre de consolidation du groupe LABEL'VIE

NOM DE SOCIETE	2018			2019		
	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
LABEL'VIE, S.A			SOCIETE MERE (*)			SOCIETE MERE (*)
HLV	95%	95%	INTEGRATION GLOBALE	95%	95%	INTEGRATION GLOBALE
ARADEI CAPITALE (EX VECTEUR LV)	0%	58%	NON CONSOLIDEE (*)	0%	58%	NON CONSOLIDEE (*)
MAXI LV S.A.S	95%	95%	INTEGRATION GLOBALE	95%	95%	INTEGRATION GLOBALE
SERVICE - LV	100%	100%	INTEGRATION GLOBALE	100%	100%	INTEGRATION GLOBALE
MOBI MARKET	50%	50%	INTEGRATION PROPORTIONNELLE	100%	100%	INTEGRATION GLOBALE

(*) Etablissement consolidant

Aradei capitale (ex vecteur LV), filiale foncière du Groupe et détenue à hauteur de 58% au 30 Juin 2019, est gérée par un Asset Manager Indépendant, de manière totalement autonome des actionnaires de la société.

3- Méthodes de consolidation

Les entreprises contrôlées par le groupe Label'Vie sont consolidées par intégration globale. Label'Vie contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Les sociétés HLV, MAXI LV, Service LV et Mobi Market sont intégrées globalement.

Pour le cas de Aradei capitale (ex vecteur LV), le groupe Label'Vie a dérogé depuis 2017 à la règle de consolidation par intégration globale du fait qu'elle n'exerce pas un contrôle effectif sur ladite société.

4- Opérations réciproques

Les comptes réciproques résultant d'opérations internes au groupe sont annulés.

5- Principales règles d'évaluation

- Ecarts d'acquisition : Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs des entreprises acquises sont présentées sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ».
- Immobilisations incorporelles : elles se composent principalement des autres charges à répartir, des Fonds de commerce, logiciels et licences enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition. Les logiciels et autres charges à répartir sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.
- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées d'utilisations usuelles au Maroc. Ainsi les constructions sont amorties sur 20 ans, les installations techniques, matériel et outillage sur 10 ans, le matériel informatique sur 5 ans et le matériel et mobilier de bureau, agencements et aménagement divers sur 10 ans.
- Immobilisations financières : Sont constituées essentiellement des dépôts et cautionnements à plus d'un an comptabilisés à leur valeur d'acquisition.
- Dettes en monnaie étrangères : Sont comptabilisées au cours figurant sur la D.U.M d'entrée, à la date de clôture de l'exercice les différences latentes de change sont comptabilisées en écart de conversion. La provision sur écarts défavorables est prise en considération dans le compte de résultat.

6- Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.